

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Samedi 09 Mars 2024 à 09h00

PRÉSENTS : M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY- EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, M. Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Mme Annie NOTELET, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Romuald CHANTREL, Mme Virginie BERNUS, Mme Tiffanie SURIA.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE, Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Monique PASSET, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS donne pouvoir à M. Michel RENARD, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET donne pouvoir à M. Daniel HERLAUD, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE, Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI.

ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel RENARD.

DÉBUT DE LA SÉANCE : 09h00

PREAMBULE :

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI et le Conseil Municipal remercient le centre social AGATE qui a créé des mugs à l'occasion de la journée des droits de la femme pour les Elues et le personnel féminin de la mairie. **Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** déclare la séance ouverte à 09h15 et désigne Monsieur Michel RENARD secrétaire de séance.

THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 Octobre 2023

L'Assemblée ne relève aucune observation.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du-Conseil Municipal.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI présente à l'Assemblée l'ensemble des décisions qu'il a prises, dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a attribuées

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants :

NUMERO DE LA DECISION	OBJET
01-2023	Attribution du Marché "FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES POUR L'ENSEMBLE DES SITES DE LA VILLE D'ESCAUTPONT"
02-2023	Attribution du Marché "SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE D'ESCAUTPONT" - Marché alloti en 6 lots
03-2023	Attribution du Marché "ENTRETIEN - RENOVATION ET CREATION D'INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ILLUMINATIONS FESTIVES"
01-2024	Attribution du Marché "FOURNITURE - INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION"
07-2024	Attribution du Marché de travaux "AMENAGEMENT DE LA PLACE ROGER SALENGRO ET UNE PARTIE DE LA RUE HENRI DURRE - COMMUNE D'ESCAUTPONT"

Décisions concernant les demandes à tout organisme financeur, l'attribution de subvention pour les dossiers relatif à l'investissement et/ou au fonctionnement :

NUMERO DE LA DECISION	OBJET
02-2024	Opération "FOURNITURE - INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION" - Demande de Subvention FIPD 2024
03-2024	Opération "TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE ROGER SALENGRO ET UNE PARTIE DE LA RUE HENRI DURRE" - Demande de Subvention DETR 2024 - Tranche Ferme 2 "AMENAGEMENT DE LA PLACE ROGER SALENGRO ET UNE PARTIE DE LA RUE HENRI DURRE"
04-2024	Opération "TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE ROGER SALENGRO ET UNE PARTIE DE LA RUE HENRI DURRE" - Demande de Subvention DSIL 2024 - Tranche Ferme 2 "AMENAGEMENT DE LA PLACE ROGER SALENGRO ET UNE PARTIE DE LA RUE HENRI DURRE"
05-2024	Opération "TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE ROGER SALENGRO ET UNE PARTIE DE LA RUE HENRI DURRE" - Demande de Subvention DETR 2024 - Tranche Ferme 3 "AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON MEDICALE (PLACE ROGER SALENGRO)"
06-2024	Opération "TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE ROGER SALENGRO ET UNE PARTIE DE LA RUE HENRI DURRE" - Demande de Subvention DSIL 2024 - Tranche Ferme 3 "AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON MEDICALE (PLACE ROGER SALENGRO)"

Pour la vidéoprotection nous avons fait une demande de subvention FIPD, nous n'avons pas encore de retour et on espère avoir 50% car nous avons constitué un bon dossier. Pour la place, nous avons fait une demande de subvention DETR et nous allons rencontrer le sous-préfet lundi prochain sur ce sujet. Toujours pour la place nous avons fait une demande DSIL, une deuxième DETR pour la tranche 3 de la place plus précisément aux abords de la future maison médicale et sera effectuée après la maison médicale des demandes de subventions ont été faites également.

Avez-vous des remarques sur ces décisions ? IL y a eu différentes commissions qui ont eu lieu à ce sujet, notamment les Commissions d'Appels d'Offres, preuve qu'il y a beaucoup de travail accompli à Escautpont en dehors des Conseils Municipaux

THÈME : FINANCES

1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Messieurs Raphaël KRUSZYNSKI précise à l'Assemblée qu'il s'agit d'un débat sur les orientations budgétaires, il ne fait pas l'objet d'un vote. Cependant, le Conseil va prendre acte et considère qu'il s'agit simplement d'un échange de propositions. Un document très complet a été établi.

Il se compose de deux parties :

- Première partie, bilan sur les projets réalisés, les dépenses engagées ainsi que les recettes obtenues en 2023, nos conclusions, le retour d'expérience
- Deuxième partie, les projets à réaliser et les propositions financières pour l'année 2024.

Il rappelle au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires est encadré par le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment article L. 2312-1, et ajoute que la loi nous demande également d'expliquer le contexte économique national, puis local.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI évoque le contexte économique national. Nous nous sommes basés sur le rapport social économique et financier du trésor public établi par l'Etat.

Ce rapport :

- Mentionne la mise en place, par l'Etat, des dispositifs de soutien pour un coût de 32 milliards d'euros.
- Rappelle que la France a connu un taux d'inflation important en 2022 et 2023 (7 %).
- Informe que l'Etat prévoit, cette année, à un taux d'inflation d'environ 4,9 %.
- Indique que le pays connaîtrait une croissance qui dépasserait, cette année, 1,4 %.
- Explique que l'Etat justifie toutes ces aides avec une dette qui dépasserait les 3 000 milliards d'euros.
- Définit la stratégie de l'Etat qui tourne autour de 4 axes prioritaires. L'Etat veut :
 - ✓ Atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays,
 - ✓ Bâtir de nouveaux progrès, et refonder les services publics
 - ✓ Planifier et accélérer la transition écologique,
 - ✓ Maîtriser la dépense publique et garantir la soutenabilité des finances publiques.

Ce sont de beaux objectifs qui ont commencé depuis l'année dernière, on attend de voir, on espère que ça va marcher, on laisse faire nos parlementaires, ça bouge beaucoup à l'Assemblée nationale et au Sénat, on y croit.

Avez-vous des précisions à apporter sur le contexte économique national ? Des remarques ? ou êtes-vous d'accord et y croyez-vous ?

Monsieur Daniel HERLAUD s'exprime et craint que les collectivités soient le varia de l'ajustement pour certains aspects quand on sait que l'Etat doit trouver 10 milliards d'euros d'économies donc ils vont raboter tous azimut et j'espère que l'on pourra bénéficier de ce que l'on demande parce que le contexte n'est pas très favorable quand même et le contexte international n'est pas à la joie.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI intervient et explique que, jusqu'ici on a plutôt eu une augmentation de notre Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI évoque maintenant le contexte économique local, en rappelant à l'Assemblée qu'il y a eu une période difficile à Escautpont pendant laquelle il a fallu faire face au covid et qui a fait très mal dans les organisations festives, malgré tout cette année nous avons l'ambition d'améliorer nos services publics et de lancer des projets d'investissements très importants.

En 2023, au niveau du fonctionnement, 150 000 euros ont été consacrés à l'amélioration des services, avec la création de 9 postes :

- 4 agents administratifs à la DGS et au RH,
- 3 agents polyvalents au Service Technique,
- 1 Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles,
- 1 agent halte-garderie.

Il explique au Conseil Municipal que l'Etat nous a accordé en 2023, 12 contrats aidés contre 4 en 2022, donc c'est un beau geste, j'espère qu'il sera maintenu en 2024.

Je pense que ça sera maintenu car il y a un enjeu politique de la majorité et de retour à l'emploi. Ces recrutements vont nous permettre de mettre en place de nouveaux services en 2024, notamment :

- À l'état civil pour la création de passeports et de cartes d'identité, service que nous n'avons pas encore à Escautpont, nous serons candidat.
- Des services de mobilités au CCAS,
- Le service de cantine municipale,
- Le service de police.

Il explique qu'en 2023, la collectivité a fait le choix de se rapprocher davantage de ses partenaires pour mener à terme tous ses projets. Ainsi les Elus et les services du Conseil Départemental du Nord, de la Région des Hauts de France, de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT », de l'Etat, mais aussi de la Communauté d'Agglomération « VALENCIENNES METROPOLE » accompagnent la ville d'ESCAUTPONT financièrement mais également sur le déploiement des services la création de ces postes,

Aucun emprunt n'est donc envisagé pour 2024 et un ancien crédit sera entièrement remboursé au mois de juin 2024.

En 2023, au niveau du fonctionnement, la crainte se portait sur l'augmentation du coût de l'énergie mais cette hausse a pu être contenue grâce au blocage tarifaire du gaz et de l'électricité. Le Rapport d'Orientation Budgétaire de 2023, promettait également des économies en matière de dépense à caractère général. L'objectif est atteint avec 15000 euros d'économies réalisées. C'est grâce à cette bonne gestion que la collectivité verra son excédent de fonctionnement estimé à 845 000 euros pour l'année 2023.

Le budget 2023, avec ici un graphique qui a déjà été présenté l'année dernière avec uniquement le changement des chiffres. 3 180 850 euros d'autofinancement disponible. Nous avons des recettes de fonctionnement qui proviennent des impôts, taxes, dotations de l'Etat, des dotations intercommunales et puis des dépenses qui s'équilibrent et notre excédent, le non dépensé en fonctionnement c'est lui qui vient abonder notre section d'investissement et donc grâce à ça nous arrivons à faire des projets mais aussi le CTVA, remboursement de la TVA, les emprunts si il y en a, les dotations, les subventions particulières pour des projets d'investissement, là aussi la section d'investissement s'équilibre avec :

❖ Les dépenses :

➤ Concernant le budget prévisionnel à Escautpont en 2023 :

- Le Budget total de fonctionnement s'élevait à 7 265 000 euros,
- Le Budget total de l'investissement à 5 304 000 euros.

➤ Concernant le budget réalisé Les dépenses de fonctionnement :

- Charges de personnel et frais assimilés, avec 1 622 929 euros en 2022 contre 1 773 569 euros en 2023. Ces dépenses représentent donc 50 % du budget de fonctionnement.
- Charges à caractère général, s'élevaient à 1 080 000 en 2022 contre 1 065 000 en 2023, ce qui représente 30 % du budget.
- Autres Charges de gestion courante avec une légère augmentation de 30 000 euros par rapport à l'année dernière due aux augmentations des subventions aux Associations et de l'augmentation de la prestation cantine, mais également avec l'augmentation de l'indice brut décidé par l'Etat.
- Opérations d'ordre de transfert entre sections, c'est un prélèvement qui a été effectué sur la cession de fonctionnement pour mettre en investissement suite à la vente d'une maison rue Jean Jaurès.
- Le reste c'est 1 % des dépenses avec les dotations aux provisions et dépréciations, les atténuations de produits, les charges financières et les charges exceptionnelles.

❖ Les recettes :

- L'imposition directe qui représente 41 % de nos recettes. En 2022, 1 666 000 euros d'imposition directe contre 1 797 000 euros en 2023, il y a les impôts directs locaux, les autres contributions directes, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe locale sur la publicité extérieure.
- Les dotations et participations : Avec 15 000 euros de plus qu'en 2023 pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les remboursements des contrats Parcours Emploi Compétences (PEC), le numérique des écoles avec les moins 39 000 euros il s'agit des tablettes qui ont été facturées en fonctionnement puis reprises ensuite en investissement, la TVA qui a été remboursée aussi, les prestations CAF : le centre AGATE perçoit directement la prestation et avant c'était la commune qui percevait, le Département, l'autre commune (Raisme) et le SIDEHAV.
- Les impôts et taxes : principalement la Communauté d'Agglomération des Portes du Hainaut (CAPH).

- Les revenus des immeubles, locations de salles : Avec une recette de plus de 23 000 euros.
- La vente de la maison rue Jean Jaurès
- Les opérations d'ordre qui représentent 1 % des recettes avec les remboursements de l'assurance maladie

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI annonce que cette année semble plutôt rassurante mais qu'il faut maintenir les mesures de précaution.

❖ L'investissement :

- Opération financière : écritures d'ordre + remboursement de l'emprunt
- Rue Adolphe Wagret : finalisation des travaux avec 183 000 euros de dépenses et un reste à réaliser de 230 000 euros
- Les voiries : avec un investissement de 161 071 euros pour divers travaux et aménagements déjà effectués dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants et la sécurité de la commune, ainsi qu'un solde restant à dépenser de 61 200 euros pour finaliser la rue Ghesquière, la clôture béton à l'entrée de la Ville, la Sculpture et le parking de la Cité Wagret.
- La Place Salengro, qui est le projet phare de cette année, en 2023, 31 000 euros ont été dépensés pour l'acompte de la maîtrise d'œuvre et le reste à réaliser 1 600 000 euros que l'on avait transféré avec une décision modificative, le marché est attribué pour un montant de 1 100 000 euros, bien en deçà du budget initial prévu.
- L'école Brunehaut a bénéficié d'un investissement de 30 000 euros, avec un solde restant de 56 000 euros pour les travaux du groupe scolaire.
- Les ateliers municipaux ont bénéficié d'un investissement de 30 000 euros pour divers achats, avec un solde restant de 4 000 euros pour la remise en état d'un volet roulant du centre technique.
- La mairie, des équipements à hauteur de 24 000 euros
- La rue du Lutteau a été finalisée avec un aménagement du parking pour un investissement de 24 000 euros.
- La maison de santé pluridisciplinaire, un acompte a déjà été versé pour la maîtrise d'œuvre, Verdi a été sélectionné. Il reste à réaliser 267 000 euros, correspondant à l'ensemble des honoraires de la maîtrise d'œuvre, montant devant être inscrit au budget 2024. De plus, pour ce même budget, il faudra prendre en compte le coût de construction de la maison médicale, estimé à 2 000 000 d'euros. Lors de la rencontre avec la Région et la Communauté d'Agglomération des Portes du Hainaut (CAPH), il a été convenu que la Région pourrait participer au projet à hauteur de 500 000 euros. Quant à la participation de la CAPH, nous comptons sur nos conseillers communautaires pour examiner la question. Nous travaillons avec la Région qui souhaite des engagements de la part des médecins et nous travaillons avec eux pour établir une convention claire et puis il y a un projet de bail qui est à l'étude chez le notaire de Condé-Sur-L'Escaut.
- Le marché de chauffage, le P3, attribué à IDEX avec 21 900 euros d'investissement et un reste à réaliser de 12 000 euros.

- Le terrain de football avec 21 000 euros d'investissement en 2023 pour divers travaux effectués.
- L'église avec 18 800 euros pour la réparation de l'horloge et le rétroéclairage.
- La salle de sport, 17 144 euros d'investissement, nous avons un investissement obligatoire à faire suite au passage de la commission de sécurité « travaux de remise en conformité du cloisonnage ». Nous avons un projet de rénovation complète.
- La vidéoprotection avec 16 000 euros d'investissement en 2023, reste à réaliser 195 000 euros, nous avons surestimé mais dans la décision modificative (DM) précédente, le marché était attribué pour un montant de 157 000 euros TTC, le marché a donc commencé.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI donne la parole à Monsieur Benjamin LECLERCQ.

Monsieur Benjamin LECLERCQ explique que le système de vidéoprotection est en cours de déploiement, à la mairie toutes les caméras ont été remplacées, les serveurs sont installés, des images sont déjà en cours d'enregistrement et exploitables. L'équipe travaille actuellement à la salle Jean Ferrat, avec l'objectif que toutes les caméras soient opérationnelles dès la semaine prochaine. De plus dans les semaines à venir, la rue Jean Jaurès devrait également être équipée de caméras. Il annonce à l'Assemblée que les travaux seront achevés d'ici la fin avril.

Madame Monique PASSET s'interroge sur le choix du placement des caméras

Monsieur Benjamin LECLERCQ explique que ce qui a été privilégié et ciblé dans la première phase c'est :

- Les entrées de la Ville,
- Les équipements publics,
- Les écoles,
- Les zones où il y a de la délinquance ou de la décharge

Il n'était pas possible d'équiper toute la ville.

Madame Monique PASSET dit qu'il était bien de préciser ce choix d'installation des caméras.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI ajoute que le réseau est créé et qu'à l'avenir le rajout d'autres caméras dans les zones sensibles sera possible. Il informe également que la fibre a également été déployée et explique aussi que le marché a été très long à mettre en place et remercie Benjamin et Cédric pour leur pugnacité.

- L'éclairage public avec 14 000 euros de dépenses pour principalement des mats accidentés et un reste à réaliser de 18 000 euros.
- La salle polyvalente, 10 000 euros d'investissement avec un reste à réaliser de 6 000 euros qui représente l'achat de l'autolaveuse.
- Le centre aéré, 3 600 euros d'investissement.
- L'école du centre, 2 900 euros d'investissement en 2023.
- Le cimetière, 817 euros d'investissement et un reste à réaliser de 5 600 euros avec l'achat du colombarium.
- L'opération non individualisée, un reste à réaliser avec le SIDEHAV concernant l'enfouissement du réseau de la rue Wagret.

- L'aménagements du Parc Municipal Louis DELHAYE, avec 2 000 euros de reste à réaliser avec le remplacement de l'armoire à livre qui a été incendiée il y a quelques mois.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI souligne l'importance d'équilibrer les recettes et les dépenses. La principale source de revenus est l'autofinancement, évalué à 3 181 000 euros, auquel s'ajoute un excédent provenant de la section d'investissement. C'est grâce à cela que les projets ont pu être lancés. Cette année, la situation est quelque peu différente, en effet la commune doit solliciter davantage nos partenaires financiers et obtenir un nombre substantiel de subventions. En outre, elle a accès aux financements extérieurs, tels que les fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH), notamment pour la rue Wagret, ainsi que la subvention numérique du ministère de l'Éducation Nationale destinée aux écoles, grâce à laquelle, l'acquisition des tablettes était possible, il reste à réaliser un montant de 131 502 euros pour l'école Brunehaut, qui sera également enregistré en recettes, ainsi que 439 926 euros pour la rue Wagret. Pour le reste, les écritures d'ordre concernant le remboursement de la TVA représentent 6%

❖ L'endettement :

- Un crédit relatif à l'aménagement du carrefour Brunehaut sera entièrement remboursé d'ici juin 2024.
- Deux autres crédits sont en cours, totalisant respectivement 67 000 euros et 295 000 euros, destinés au financement des investissements prévus pour 2026, et notamment pour la salle polyvalente.

La période de remboursement de la dette est prévue jusqu'en 2032. Actuellement, la dette par habitant à Escoutpont s'élève à 87 euros, ce qui témoigne d'un niveau d'endettement relativement faible pour la commune.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI conclut pour l'année 2023 et précise :

- **Sur le budget de fonctionnement**, l'excédent prévisionnel est évalué à 849 000 euros, en baisse par rapport à l'année précédente où nous avons enregistré un excédent à 1 072 000 euros. Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale, ainsi que par la hausse des coûts de l'énergie, une inflation à 7,1 %, les divers achats, les subventions aux associations. Mais on s'était engagé en 2023 pour améliorer le service public et ça a été fait et forcément ça a un coût. 2024 sera donc l'année de la stabilisation et de la création de postes en lien avec le contrat de quartier 2030 et ce sont des postes qui seront en parti pris en charge par l'état. Et aussi une volonté de créer du service à la population avec :
 - La cantine municipale,
 - La police rurale,
 - Le service de carte d'identité et passeport

- **Sur le budget d'investissement**, il est proposé au conseil municipal d'augmenter l'autofinancement de la commune avec le virement entre sections de l'excédent de fonctionnement 2023 soit un total estimé de 3 840 000 euros. Cette somme permettra entre autres de démarrer les travaux de la place et de la maison médicale.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI explique qu'en 2023, la CAPH lance le contrat de quartier 2030 afin de prioriser ses actions sur le territoire.

Le « baromètre » de développement humain reprend les indications par thèmes et permet donc de cibler, par commune, les sujets sur lesquels la priorité devrait être donnée.

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance des sujets où l'indicateur démontre un écart non négligeable avec la moyenne de l'agglomération.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI énonce les projets de la commune pour 2024 par thématique.

	Investissement	Fonctionnement
Affaires scolaires	➤ Création de la cantine à l'école Brunehaut	➤ Cantine +2 agents pour septembre 2024 ➤ Création poste médiateur scolaire
Fêtes et cérémonies	➤ Chalet plus petits (2x3) x2 pour le prochain marché de Noël ➤ Ouverture du bar de la salle Jean Ferrat côté hall 1 ➤ Amélioration sonorisation salle Jean Ferrat ➤ Achat décoration Noël	➤ Nettoyage éclairage Jean Ferrat ➤ Peinture à l'intérieur ➤ Rénovation bardage extérieur
Travaux	➤ Réalisation des phases 1 et 2 du projet place ➤ Etude de circulation de la rue Tabary + enfouissement des réseaux + voirie rue Jules Demarez ➤ Bordures école du centre ➤ Rue Irénée Gautier Dos d'âne + trottoirs ➤ Enfouissement réseau La pastorale	➤ Eglise nettoyage toiture et façade église ➤ Entretien gouttières
Administration générale	➤ Création de la police municipale (poste) ➤ Installation des caméras de vidéosurveillance ➤ CCAS: Création du service de mini bus (projet Anna) ➤ Salle du conseil : installation de la climatisation ➤ Création carillon église	➤ Police municipale création des postes ➤ Distributeur billets banque (en partenariat) ➤ CCAS: Mini bus => Création poste conducteur ➤ Service des cartes d'identités et passeports
Petite enfance et solidarité	➤ Halte-garderie : Isolation + aménagement étage ➤ Centre de loisir : agrandissement des infrastructures	➤ Personnel : +1 agent halte-garderie ➤ Etude de rétrocession de la compétence petite enfance (ASCRV/Commune)
Urbanisme / développement territoire	➤ Projet maison médicale ➤ Projet lotissement rue Irénée Gautier ➤ Projet de réhabilitation de la Cité ouvrière (à suivre avec EPF et CAPH)	➤ Vente de terrain clos des pensées ➤ Vente des terrains et maisons ➤ Projet de vente et aménagement de l'ancienne médecine du travail
Cadre de vie Environnement	➤ Pose de sculpture entrée de ville ➤ Achat embellissement ville (sculpture, fleur) ➤ Projet du haut des viviers ➤ Embellissement Rue Irénée Gautier ➤ Etang cité Thiers (sécurisation)	➤ Musée vivant cité minière avec la SIA ➤ Préparation label ville fleurie + ville et village où il fait bon vivre => Projet d'évolution du contrat espaces verts
Associations et com	➤ Salle du conseil : Système sono et vidéo ➤ Salle des sports rénovation (CAPH)	➤ Subvention jeune à toutes les associations et intégration au fonctionnement 2025

	Investissement	Coût	Subventions
Affaires scolaires	➤ Création de la cantine à l'école Brunehaut	➤ 160 000 €	
Fêtes et cérémonies	➤ Chalets (2x3) x2 pour le prochain marché de Noël ➤ Ouverture du bar de la salle Jean Ferrat côté hall 1 ➤ Amélioration sonorisation salle Jean Ferrat ➤ Achat décoration Noël	➤ 8000 € ➤ 10 000 € ➤ 5000 € ➤ 10 000 €	
Travaux	➤ Réalisation des phases 1 et 2 du projet place ➤ Etude de circulation de la rue Tabary + enfouissement des réseaux + voirie rue Jules Demarez ➤ Bordures école du centre ➤ Rue Irénée Gautier Dos d'âne + trottoirs ➤ Enfouissement réseau La pastorale	➤ 1 300 000 € (<i>correction prix final</i>) ➤ 20 000 € ➤ 10 000 € ➤ 20 000 € ➤ 80 000 €	➤ 200 000 € DETR ➤ Aide départementale aux Villages et Bourgs 300 000 € ➤ Fonds de concours CAPH 200 000€ ➤ 200 000 € Dotation de ruralité CAPH
Administration générale	➤ Création de la police municipale (poste) ➤ Installation des caméras de vidéosurveillance ➤ CCAS: Création du service de mini bus (projet Anna) ➤ Salle du conseil : installation de la climatisation ➤ Création carillon église	➤ 64 900 € ➤ 180 000 € ➤ NA ➤ 1500 € ➤ 12 000 €	➤ 90 000 € FIPD
Petite enfance et solidarité	➤ Halte-garderie : Isolation + aménagement étage ➤ Centre de loisir : agrandissement des infrastructures	➤ 30 000 € ➤ NA => Fonctionnement	
Urbanisme/développement territoire	➤ Projet maison médicale ➤ Projet lotissement rue Irénée Gautier ➤ Projet de réhabilitation de la Cité ouvrière (à suivre avec EPF)	➤ 267 872 € ➤ - 330 000 € ➤ NA	
Cadre de vie Environnement	➤ Pose de sculpture entrée de ville ➤ Achat embellissement ville (sculpture, fleur) ➤ Projet du haut des viviers ➤ Embellissement Rue Irénée Gautier ➤ Etang cité Thiers (sécurisation)	➤ 5000 € ➤ 20 000 € ➤ 10 000 € ➤ 5 000 € ➤ 50 000 €	
Associations et com	➤ Salle du conseil : Système sono et vidéo ➤ Salle des sports rénovation (CAPH)	➤ 5000 € ➤ NA => Porté avec CAPH	
		TOTAL INVESTISSEMENT 2024	TOTAL SUBVENTIONS
		1 944 272 €	990 000 €
		Reste à charge (fond propre)	
		954 272 €	

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI conclut qu'en 2024, la ville d'Escautpont poursuivra ses principaux projets d'investissement tels que la place Roger Salengro et la construction de la maison médicale, sans avoir recours à l'emprunt mais en comptant sur l'accompagnement de ses partenaires. D'autres projets à venir, tels que la rénovation de la salle des sports ou encore la rénovation du centre de loisirs, seront étudiés en partenariat avec la CAPH et les services de l'état pour des infrastructures se trouvant en zone politique de la ville. Et enfin, une étude de circulation de la rue Tabary sera menée en vue de travaux d'ici la fin 2025. Sur son fonctionnement, la commune se montre capable de porter d'importantes réformes organisationnelles, notamment par la création du service de cantine et de la police rurale. Des créations de postes seront donc proposées au conseil municipal en vue de la création de ces services d'ici la rentrée scolaire 2024-2025. La ville d'Escautpont, montre donc par son orientation budgétaire et par ses projets son adhésion à la politique du « mieux vivre » menée par l'agglomération et souhaite, à l'horizon 2030, inverser les tendances du baromètre IDH (Indicateur de Développement Humain).

L'Assemblée n'a aucune remarque à formuler.

ACTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) A L'UNANIMITÉ.

2. Mise en place de la fongibilité des crédits.

3.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI informe l'Assemblée délibérante que lors de la constitution du budget primitif, il est parfois difficile de prévoir l'ensemble des ouvertures de crédits nécessaires à son exécution, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Certaines dépenses comme les amortissements au prorata temporis, les dégrèvements et autres dépenses ne peuvent être prévues avec précisions et nécessitent l'accord du conseil municipal pour effectuer ces décisions modificatives. Procédures qui peuvent prendre du temps en fonction des calendriers. Le passage à la nomenclature M57 offre aux Assemblées délibérantes la possibilité d'alléger, de simplifier et réduire les délais pour le passage d'écritures comptables ou paiement de facture

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'AUTORISER Madame le Maire à procéder, pour l'exercice comptable 2024 et suivants, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.
- DIRE que ces modifications budgétaires feront l'objet de décisions qui seront soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets
- DIRE que Madame le Maire devra en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

4. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 29 janvier 2024.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI laisse la parole à Monsieur Daniel HERLAUD, Conseiller Communautaire, concernant la commune d'EMERCHICOURT.

Monsieur Daniel HERLAUD explique à l'Assemblée que chaque commune de la CAPH lui a transféré un certain nombre de compétences. Ces compétences sont évaluées pour déterminer le montant net de l'attribution de compensation qui est reversée aux communes. En d'autres termes, la communauté d'agglomération prend en charge certaines compétences, comprenant à la fois des obligations et des négociations avec les communes. Ensuite, en se basant sur les compétences transférées, le montant net de l'attribution de compensation est calculé et versé aux communes.

Il y a 3 sources de dotations qui sont versées par la CAPH aux communes :

- La dotation de solidarité communautaire,
- L'attribution de compensation,
- Les fonds de concours de la CAPH renouvelés pour le mandat actuel et existaient au mandat précédent.

Il explique qu'il est le représentant titulaire pour la commune de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), Monsieur Cédric LATOUCHE, est le Suppléant. Cette commission s'est réunie en Janvier 2024 pour la réintégration d'EMERCHICOURT.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI souhaite la bienvenue à EMERCHICOURT à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

5. Vote de la subvention 2024 au CCAS

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI rappelle à l'Assemblée que la subvention de fonctionnement, d'un montant de 32 576,00 €, est versée chaque année au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Il rappelle également la délibération n° 82 du 07 décembre 2023 autorisant le principe d'une avance de trésorerie par le versement d'un acompte de 10 000,00 € sur la subvention accordée au titre de l'exercice budgétaire 2024, ainsi que la commission de finances qui s'est tenue dernièrement.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

THÈME : RESSOURCES HUMAINES

6. Création d'un poste de médiateur scolaire en contrat adulte relais

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI expose les missions du médiateur scolaire et indique que ce poste est financé par l'État à hauteur de 21 000 euros. Ce rôle de médiateur scolaire revêt une importance cruciale

pour la commune, offrant un soutien précieux à Madame Catherine ROLY, qui assume actuellement l'intégralité des responsabilités.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

7. Création d'un poste de médiateur social en contrat adulte relais

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI expose les missions du médiateur social et informe que ce médiateur pourra travailler avec la police. Il revient sur le point précédent et précise que le médiateur scolaire pourra également travailler avec la police.

Madame Eveline LEGRAND apprécie que le médiateur social et la police vont pouvoir intervenir et faire respecter les règles.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

8. Modification du tableau des effectifs

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI propose au Conseil Municipal, la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessous :

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	AVANT MISE À JOUR		APRÈS MISE À JOUR	
		NOMBRES DE POSTES	NOMBRES DE POSTES	Ouverts	Pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1	1	1	1
Attaché	A	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	2	1
Rédacteur Principal de 2^{ème} classe	B	1.5	0	1.6	0.6*
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe	C	1	0	3	3
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe	C	7	7	7	3
Adjoint Administratif Territorial	C	4.5	2	4.7	4.7**
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	1	1	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe	C	4	2	4	3
Adjoint Technique Territorial	C	12	10	12	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1	1	1

Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	1	1	1	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	2	2	2

* 0.6 correspond à la quotité de travail d'un agent à 21h hebdomadaire (21h/35h = 0.6)

** 4.7 correspond à 4 agents à temps plein (35h) + un agent à 25h hebdomadaire (25h/35h = 0.7)

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

THÈME : AFFAIRES SCOLAIRES

9. Collège Jean Zay – Cantine scolaire – Avenant n°11 à la convention d'hébergement en date du 10 juin 2013 – Modification des Tarifs.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI donne la parole à Madame Catherine ROLY.

Madame Catherine ROLY propose à l'Assemblée :

- D'approuver l'avenant N° 11 à la convention d'hébergement tripartite (Commune d'ESCAUTPONT, Conseil Départemental du Nord et Collège Jean Zay) en date du 10 Juin 2013.
- D'autoriser Madame le Maire à défaut le 1^{er} Adjoint à signer ladite convention
- De mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2024 les nouveaux tarifs suivants :

	ANCIEN TARIFS 2023	NOUVEAU TARIFS 2024	VARIATION
Pour les accompagnateurs des écoles	3,71 €	3,86 €	+ 0,15 €
Pour les élèves des écoles primaires	2,93 €	3,08 €	
Pour les élèves des écoles maternelles	2,75 €	2,90 €	

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

10. Restauration scolaire – Modification du règlement intérieur.

Madame Catherine ROLY indique au Conseil Municipal que l'ajustement des tarifs de la cantine entraîne également une modification du règlement intérieur. Elle lui propose :

- D'approuver les modifications du Règlement Intérieur du Service de Restauration Scolaire.
- De mettre en place, à compter du 10 Mars 2024 le nouveau Règlement Intérieur précité.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

11. Collège Jean Zay – Convention d'utilisation Restaurant scolaire.

Madame Catherine ROLY propose à l'Assemblée :

- D'approuver la convention quadripartite susvisée, dans le cadre de la préparation des repas et de leur distribution aux enfants fréquentant l'ALSH qui se déroulera du 29 Juillet 2024 au 23 Août 2024 inclus.
- D'autoriser Madame le Maire à défaut le 1^{er} Adjoint à signer ladite convention

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

THÈME : QUESTIONS DIVERSES

12. Questions diverses.

Aucune question diverse.

Fin de séance : 11h20